

ELU0211 – W1-B
**ELABORER UN PROJET DE TERRITOIRE
POUR MA COMMUNE**

Vendredi 30 octobre 2026

Intervenant : Monsieur Hugues FOURAGE

Consultant formateur, Ancien DGS et élu
Vacataire à l'université de Droit Poitiers : management territorial,
formateur CNFPT sur la loi de transformation

La multiplication des schémas et des procédures territoriales conduit à force d'accumulation, à une perte de lisibilité (et de sens) de l'action publique pour les habitants et parfois même pour les conseillers municipaux.

Construit le plus souvent (mais non exclusivement) à l'échelle intercommunale, le projet de territoire permet de structurer, d'organiser et de planifier l'action locale. En conjuguant les projets communaux et intercommunaux, il permet de renforcer la capacité d'action des collectivités et d'ouvrir de nouveaux chantiers de mutualisation.

Cette formation s'adresse à la fois aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux soucieux de se doter d'un outil de pilotage et de gouvernance local.

Déroulé de la journée :

- 8 heures 30 : Accueil
- 9 heures : début de la séance
- 12 heures : Déjeuner
- 14 heures : Reprise de la séance
- 17 heures : Fin des travaux

Objectifs

Comprendre les enjeux de la construction d'un projet de territoire
Appréhender la méthode et les contenus

PROGRAMME

1. Le projet de territoire, outil de pilotage de l'action publique

Un cadre juridique relativement souple
Un contexte plutôt incitatif
Agir pour ne pas subir
Projet de territoire et prospective territoriale

2. De l'idée à l'action : une démarche type à adapter aux spécificités locales

Les différentes étapes de la démarche
Adapter la méthodologie au contexte local
Les ressorts de la mobilisation des habitants
Le pilotage du projet : s'organiser pour bien gérer

3. Bâtir une stratégie à la fois ambitieuse...et réaliste

Savoir caractériser son territoire : les données clés à recueillir
Prendre en compte les perceptions : écouter, partager, identifier les besoins actuels et futurs
S'accorder sur les grandes priorités pour améliorer la qualité de vie des habitants
Faire émerger des propositions concrètes, innovantes et opérationnelles : méthodes et pratiques

4. Les moyens à mobiliser

S'organiser en interne
Faire appel à un prestataire : les attendus, les limites d'intervention, les points de vigilance ;
Le contenu du cahier des charges
Le budget

CANDIDATURE / INSCRIPTION

ELU0211 – W1-B
**ELABORER UN PROJET DE TERRITOIRE
POUR MA COMMUNE**
Vendredi 30 OCTOBRE 2026



**Lieu : Salle de formation AMF16
30 rue Denis Papin – 16000 ANGOULÊME**
Places limitées à 15 inscriptions

M, Mme (Nom-Prénom).....

COLLECTIVITE.....

Fonction.....

OBLIGATOIRE

N° tel portable :

Courriel personnel :

Participera à la formation le **vendredi 30 octobre 2026**

Pré positionnement

Avez-vous déjà suivi une formation sur cette thématique ?

Quel est votre niveau de connaissance sur la formation proposée ?

Notions grand public Documenté sur le sujet Bien documenté sur le sujet

Le programme proposé vous paraît-il adapté à l'intérêt que vous portez à ce domaine ?

Oui, tout à fait Plutôt oui Plutôt non Non, pas du tout

Si non, pourquoi ?.....

Souhaitez-vous un focus sur un point particulier ? Si oui lequel :

.....

TARIF

300 euros par personne - collectivités adhérentes

Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

FINANCEMENT

Caisse des Dépôts (DIF ELU)

Inscription sur le site

« **MON COMPTE FORMATION** »

avant le 14/10/2026

Collectivité ou Elu :

Bulletin d'inscription à envoyer à
l'AMF16 avant le 14/10/2026



Validation de la commande : ELABORER UN PROJET DE TERRITOIRE POUR MA COMMUNE

L'inscription est obligatoire. Après réception du bulletin d'inscription (ou accord écrit sur le projet de collaboration dans le cadre d'une prestation personnalisée), le stagiaire reçoit une convention de formation en deux exemplaires. Il s'engage à retourner, dès réception, un exemplaire signé de la convention à l'AMF16.

La convention engage les deux parties sur la mise en place de l'action de formation. Les procédures de réalisation des prestations ne peuvent être déclenchées que lorsque l'AMF16 est en possession de la convention de formation, dûment signée et cachetée. Les demandes d'inscriptions des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Questionnaire formateur de pré positionnement à compléter et nous retourner à contact@amf16.fr

Engagement

L'AMF16 s'engage à assurer l'ensemble de sa prestation dans le cadre fixé par la convention et à ne modifier son intervention qu'avec l'accord du stagiaire. Le stagiaire s'engage à réaliser la formation dans son intégralité et à respecter les dates et horaires définis.

Documents et propriété intellectuelle

Tout support de cours fourni lors des formations est soumis à la législation en vigueur. Par conséquent, la représentation, la reproduction, la diffusion, la transmission et l'exploitation intégrale ou partielle des supports faites sans le consentement des auteurs ou ayant-droit est interdite.

Au terme de la prestation, une attestation de stage sera délivrée pour chaque stagiaire ayant effectué l'intégralité de la formation prévue à cet effet dans la convention.

Conditions de paiement et pénalités de retard

Le paiement s'effectue à la fin de la formation au plus tard 30 jours à compter de la date de réception de la convention facture. Le défaut de paiement dans les délais prévus, fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice de l'AMF16 conformément au décret n°2002-232 du 21 février 2002.

Report ou annulation de la formation

L'AMF16 se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est insuffisant ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. En cas d'annulation du fait de l'AMF16, les frais d'inscription seront remboursés. En cas d'annulation du fait du stagiaire, l'annulation doit être signifiée à l'AMF16 par courrier. En cas d'annulation justifiée, moins de 7 jours ouvrés avant la prestation, l'AMF16 facturera 30% du coût de la formation. En cas d'absence non justifiée l'AMF16 facturera la totalité de la prestation. En cas de financement de la formation au titre du DIFE, ces frais d'annulation seront à payer directement par le stagiaire.

Réclamation

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à : AMF16, Service formation, 30 rue Denis, 16000 Angoulême.

Litige et juridiction

Préalablement à toute saisine d'un tribunal, les parties doivent s'efforcer de trouver une solution amiable aux litiges susceptibles de survenir au cours de l'exécution de la convention de formation. Dans le cas contraire, le litige est porté devant les tribunaux compétents de Paris.

Les déjeuners sont libres et à la charge des stagiaires. L'AMF16 est agréée par le ministère de la Cohésion des Territoires. À ce titre, le coût de la formation peut être imputé sur le budget formation des élus de la collectivité (Compte 6535).

Les frais de déplacement sont à inscrire au compte 6532 et la compensation en cas de perte de revenu au compte 65371.

Date : ____/____/____

SIGNATURE

CACHET (si financement par la collectivité)